

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/039
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**SEJOUR D'ETE 2023 – FIXATION DES TARIFS
(27)**

Date de convocation :
6 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 35
Présents : 33
Représentés : 2
Votants : 35

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°19),

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER (sortie point n°19), Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°19), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°19), Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie point n°10), Franck LELIEVRE (sortie point n°10 et point n°19), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (sortie point n°19), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Magali NICOLLE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Véronique BERTRAN DE BALANDA à Brigitte BOIRON
Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETAIRE : Marie-Alice BELS est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Brigitte BOIRON, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que la Commune va proposer un séjour de vacances pour 25 enfants de 6 à 12 ans, du 21 au 27 juillet au Domaine de Bel Air à Bar-sur-Seine, village situé à 38 km au sud de Troyes ;

CONSIDERANT que les activités seront les suivantes : journée à la ferme pédagogique, séances nautiques, Aquaparc, baignade à la piscine ;

CONSIDERANT que les enfants seront accueillis dans un centre de vacances d'une capacité d'accueil de 39 couchages appartenant à l'association Odyssée Vacances ;

CONSIDERANT que l'encadrement sera assuré par des animateurs de la Commune et le transport du groupe sera effectué en car tourisme depuis Maisons Laffitte jusqu'à Bar-sur-Seine ;

CONSIDERANT qu'afin d'informer les familles et de commencer à ouvrir les réservations pour ce séjour, il est nécessaire d'en fixer les tarifs ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 11 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les tarifs suivants pour ce séjour.

Quotients :	Prix pour 1 enfant	Prix par enfant - Famille de 2 enfants et plus
A	274 €	224 €
B	342 €	292 €
C	411 €	361 €
D	445 €	395 €
EXT	685 €	685 €

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 avril et affichée par extrait à la porte de la mairie le 17 avril 2023.



Pour extrait conforme,
Le Maire,